PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

CAP PERFORMANCE

Définir sa stratégie de protection et réussir sa mise on oeuvre avec le conseil protection de la vigne

Les + AVANTAGES

Gagner en sérénité

→ En étant accompagné/conforté par votre conseiller dans l'établissement et la mise en œuvre du programme de traitement selon les caractéristiques de votre exploitation.

→ En bénéficiant d'un avis impartial dans les préconisations.

Gagner en performance

→ En ayant des conseils permettant d'être réactif selon l'évolution de la pression maladie et de la météo

→ En visant un revenu optimal estimé à partir d'indicateurs technico-économiques

Par un suivi régulier de l'exploitation, nous vous accompagnons pour piloter la protection de votre vignoble selon vos objectifs, vos certifications et le contexte météo de l'année.

Le programme d'accompagnement peut être composé de :

- Un programme prévisionnel de protection
- Visite(s) du vignoble
- Rendez-vous d'échanges en saison
- Soutien téléphonique régulier
- Bilan de campagne

vignoble-champenois.chambres-agriculture.fr

CHAMBRES D'AGRICULTURE
VIGNOBLE CHAMPENOIS

Conseil

en protection de la vigne

Nos solutions d'accompagnement

PRÉVOIR

- Elaborer le programme prévisionnel de protection avec mon conseiller ou lui demander son avis sur le programme que j'ai prévu.
- Adapter le programme en cours de saison.

Le tout, en prenant en compte vos objectifs, vos habitudes de travail, vos stocks existants, les particularités de certaines de vos vignes ...

TEMOIGNAGE

" Ce que j'apprécie avec mon conseiller, c'est que généralement il m'appelle avant que je le fasse pour faire le point sur l'adaptation de mes interventions en cours de campagne, c'est pro actif et j'aime ça. " - L. GROSJEAN (02)

SUIVRE

- Visiter les parcelles, définies préalablement pour suivre leur état sanitaire, à la fréquence qui vous convient.
- Préconiser la bonne intervention au bon moment en fonction de l'état de développement de la vigne, des prévisions météo, des observations sur le territoire, des risques de développement de maladies.
- Pouvoir appeler votre conseiller pour un avis, une confirmation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Conseil FERTI

Conseil Entretien du sol

Choix du matériel et réglage

Passer en vignes semi-larges

ANALYSER

- Prendre le temps d'analyser la campagne pour envisager si nécessaire des pistes d'amélioration pour l'année suivante.
- Profiter de ce RDV pour ouvrir sur d'autres sujets, échanger sur diverses évolutions de l'entreprise, discuter sur des orientations stratégiques.

LIVRABLE

- Programme prévisionnel de protection.
- Compte-rendu de visite .

Votre interlocuteur

AISNE
Manon MOUREY
Conseillère viticole,
Tél : 07 85 66 57 97
manon.mourey@aisne.chambagri.fr

AUBE
Fanny DOMIN
Conseillère viticole
06 30 40 54 43
fanny.domin@aube.chambagri.fr

MARNE
Pierre GACHIGNAT
Conseiller viticole
Tél : 06 72 91 96 31
pierre.gachignat@marne.chambagri.fr

CHAMBRES D'AGRICULTURE
VIGNOBLE CHAMPENOIS

Les Chambres d'agriculture de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne sont agréées par le Ministère chargé de l'Agriculture pour leurs activités de conseils indépendants à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION